

Stimulez le potentiel de vos céréales avec le traitement de semences



Amélioration de la vigueur
germinative et de l'activité
microbienne du sol



Effet starter au niveau
de la plantule



Meilleure tolérance
aux stress abiotiques, et donc
implantation sécurisée

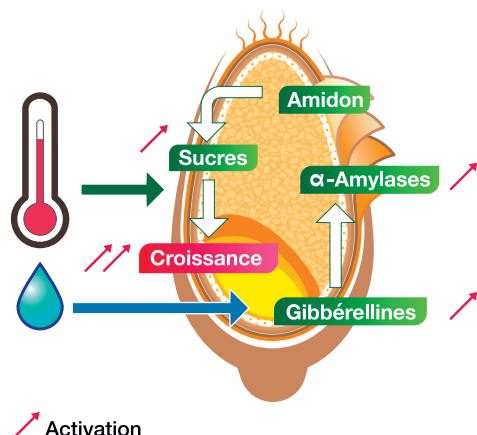


TYPE D'ENREGISTREMENT	AMM n°1201089 (MFSC)	
PRINCIPES ACTIFS	Extraits de l'algue brune <i>Ascophyllum nodosum</i> et extraits végétaux (63%)	Azote (N) total (3%) Oxyde de potassium (K) (3%) Manganèse (Mn) (2%) Molybdène (Mo) (0,5%)
CULTURES HOMOLOGUÉES	Céréales à paille	
FORMULATION	Liquide (SC)	
BÉNÉFICES	• Améliore la vigueur germinative et la tolérance aux stress abiotiques	• Effet starter: allongement des tissus végétaux et des racines
CLASSEMENT	Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée 	
UTILISATION	Traitement des semences	
DOSE	0,1 L/q (volume d'eau minimum conseillé: 0,5 L/q)	



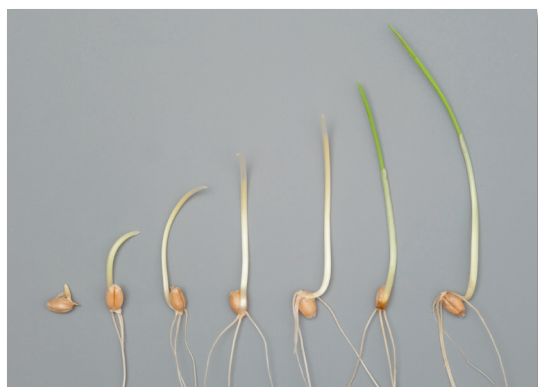
Amélioration de la vigueur germinative (% d'émergence)

Stimulation de la dégradation de l'amidon en sucres pour la croissance du germe



Allongement des jeunes tissus et racines latérales : effet starter

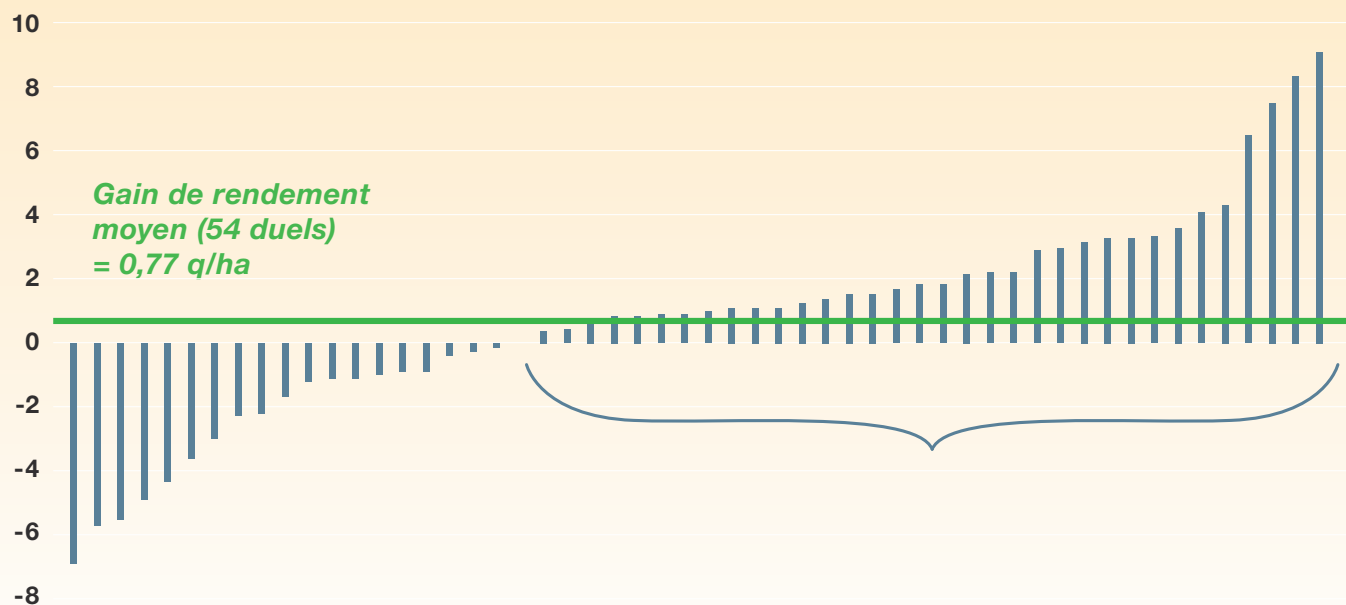
Les hormones végétales + vitamines + Mn sont impliqués dans l'augmentation de l'allongement des jeunes tissus. D'autres composants comme les thiamines participent à l'élongation des racines.



Synthèse récolte 2022 de 54 Duels 2 à 2 avec et sans **Toplevée™**

Gain de peuplement dans 54 % des duels*
Gain de rendement dans 65 % des duels

Différence de rendements moyens (q/ha) entre la modalité témoin ou fongicide solo et la modalité **Toplevée™**



*Source : moyenne de 54 comparaisons microparcelles, essais Syngenta 2021/2022, blé tendre d'hiver et orge d'hiver

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832. Agrément MP02249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

TOPLÉVÉE™ - AMM N° 1201089 - Composition: 46 % Matière sèche + 30 % Matière organique + 2 % Azote (N) uréique + 1 % Azote (N) organique + 3 % Oxyde de potassium (K₂O) soluble dans l'eau + 2 % Manganèse (Mn) chélaté EDTA + 0.5 % Molybdène (Mo) total + 63 % Extraits d'algues et extraits végétaux - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux. P261 - Éviter de respirer les poussières. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

™ Marque d'une société du groupe Syngenta.

DESTINÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL.



syngenta
Biologicals